



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE REIMS

Thème des Architectures et Espaces protégés

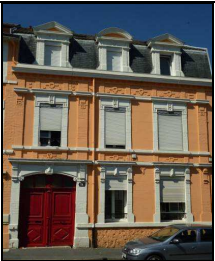
CONSEIL DE QUARTIER 11 MAISON BLANCHE-SAINTE-ANNE-WILSON

[Retour sur les Propositions](#)

Septembre 2012

Adresse des propositions	Illustrations insérées pour les propositions retenues	Faubourg/Quartier	Appréciation	Commentaire
Allée des Tilleuls		Maison Blanche	Espace Public	Proposition située dans le périmètre de la future AVAP Saint-Nicaise = protection dans ce cadre.
Rue de la Roseraie avec ses platanes côté canal		Maison Blanche	Espace Public	Proposition située dans le périmètre de la future AVAP Saint-Nicaise = protection dans ce cadre.
Parc des Grenouilles Vertes – 6 rue de la Roseraie		Maison Blanche	Espace public	Proposition située dans le périmètre de la future AVAP Saint-Nicaise = protection dans ce cadre.
Maison éclusier – 3 rue de la Roseraie		Maison Blanche	Immeuble	Proposition située dans le périmètre de la future AVAP Saint-Nicaise = protection dans ce cadre.
Bains des 3 Rivières – parcelle DX 33		Maison Blanche	Immeuble et Espace Public	Proposition située dans le périmètre de la future AVAP Saint-Nicaise = protection dans ce cadre.
Ancien Moulin du Pont Huon – 54, rue Albert Thomas		Maison Blanche	Immeuble	Proposition située dans le périmètre de la future AVAP Saint-Nicaise = protection dans ce cadre.
2, rue de la Roseraie		Maison Blanche	Immeuble	Proposition située dans le périmètre de la future AVAP Saint-Nicaise = protection dans ce cadre.
Square Sainte-Clotilde – place Sainte-Clotilde		Maison Blanche	Espace Public	La protection consistera en une protection des arbres existants.
Avenue du 18 juin 1940		Maison Blanche	Espace Public	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie déjà d'un règlement spécifique au titre des cités-jardins et certains édifices sont protégés au titre du PLU. Il est également concerné par un cône de vue et par des alignements d'arbres classés.
Place Marlin		Wilson	Espace Public	Proposition non retenue.
Espace public Wilson Sir 1		Wilson	Espace Public	Proposition non retenue. Aménagement récent.
Cité Jardin Maison Blanche		Maison Blanche	Quartier	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie déjà d'un règlement spécifique au titre des cités-jardins et certains édifices sont protégés au titre du PLU.
Hôpital Maison Blanche – 45, rue Cognacq Jay		Maison Blanche	Immeuble	Proposition non retenue. La grille est déjà protégée au titre du patrimoine mobilier Monument historique.

La chaise au plafond – 190, avenue d'Epernay		Maison Blanche	Immeuble	Proposition non retenue.
MJC Maison Blanche – 41, boulevard des Bouches du Rhône		Maison Blanche	Immeuble	Proposition non retenue. Architecture trop récente.
Ancienne fonderie, rue de Roubaix			Immeuble	Proposition non retenue. Edifice dénaturé.
2, rue Bazin			Immeuble	Proposition non retenue. Architecture estimée non remarquable.
13-27, rue de la Briqueterie		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
35-37, rue de la Briqueterie		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
45-53, rue de la Briqueterie		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
61-73, rue de la Briqueterie		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
32, rue Clovis Chézel		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition retenue.
58, rue Clovis Chézel		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
74-74 bis, rue de Courlancy		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition déjà retenue.
118, rue de Courlancy		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
189, rue de Courlancy		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
211-215, rue de Courlancy		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.

257, rue de Courlancy,		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
287, rue de Courlancy		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
289-291, rue de Courlancy		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
11-13, rue de l'Espérance		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
36-38, rue d'Estiennes d'Orves		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
42-56, rue d'Estiennes d'Orves		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
2-6, rue de Louvois		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
5, rue de Louvois		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
14-20, rue de Louvois		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition retenue en partie. Est retenu le n°14 au titre des immeubles remarquables.
22, rue de Louvois		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
32-36, rue de Louvois		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
5-11, rue de Ludes		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
23-35, rue de Ludes		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
34-36, rue de Ludes		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
41, rue de Ludes		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
45-49, rue de Ludes		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.

23, rue de Maison Blanche		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
27-35, rue de Maison Blanche		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
37, rue de Sacy		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
41, rue de Sacy		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
50, rue de Sacy		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
9, rue de Villemommange		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
21-37, rue de Villemommange		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
32, rue de Villemommange		Sainte-Anne	Immeuble	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
41-47, rue de Villemommange		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.
42-42 bis rue de Villemommange		Sainte-Anne	Séquence	Proposition non retenue. Ce secteur bénéficie d'un règlement spécifique pour les faubourgs.